

N° 2023-206

OBJET :

*Création d'un escalier métallique à
Avoriaz – Versement d'un nouveau
fonds de concours par la commune
de Morzine*

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 6 décembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et CETTOUR-CAVÉ Lætitia ;
MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :26
pour :26
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par MUFFAT Sophie à COTTET Sophie,
- par MUFFAT Jean-François à TROMBERT Fabien.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de création d'un escalier métallique à Avoriaz pour doubler la partie haute de l'ascenseur du Coulet, la partie basse étant déjà doublée par un aménagement piéton. Il précise que le initial des travaux était de 32 243,50 € HT et rappelle que la commune de Morzine avait apporté un fonds de concours pour cette opération à hauteur de 50 % de son montant HT (16 121,75 €). Il précise que des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour un montant de 19 456,00 € HT et que la commune souhaite à nouveau apporter un fonds de concours à hauteur de 50 % de ce montant (9 728,00 €), ce qui est possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la CCHC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- **accepte** le plan de financement suivant :

| | |
|---|------------------------|
| ▫ fonds de concours investissement | 9 728,00 euros |
| ▫ F.C.T.V.A. CCHC | 3 829,87 euros |
| ▫ Autofinancement CCHC | 9 789,33 euros |
| ▫ TOTAL | 23 347,20 euros |
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

